

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 09 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, R. Colin, S. Gauthier, G. Pirot, C. Charton, N. Bertin.

Absent excusé : G. Cordier (pouvoir à M.C. Michel).

Absent : M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E.Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Décision modificative

Monsieur le Maire explique que la nécessité de renouveler certains matériels de motoculture (tracteur tondeuse et débroussailleuse) induit des modifications budgétaires en investissement. En conséquence, pour réaliser l'achat des matériels concernés, il convient, en investissement, de réduire les crédits au 020 « Dépenses imprévues » de 5000 euros et en contrepartie, d'ouvrir des crédits au 21571 « Matériel roulant » pour 4000 euros et au 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » pour 1000 euros.
Ces modifications se traduiront par une décision modificative du budget prévisionnel 2021.

Rattachement d'une parcelle au régime forestier

Délibération N°31

Monsieur le Maire explique que suite à l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée C n°373, lieudit « Au-dessus des Taillettes », il convient, comme pour la forêt communale, de confier la gestion de cette parcelle à l'Office National des Forêts et en conséquence, de la rattacher au régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de confier la gestion de la parcelle C n°373, lieudit « Au-dessus des Taillettes », à l'O.N.F et de la rattacher au régime forestier.

Renouvellement du bail de l'A.C.C.A de Seuil d'Argonne

Délibération N°32

Monsieur le Maire explique que le bail concédé à l'A.C.C.A de Seuil d'Argonne arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler pour une durée de 9 ans.

Le nouveau bail peut :

- être dressé dans les mêmes conditions avec conservation du montant de la location fixé au prix de 25 € l'hectare par an, soit la somme de 2675 € pour les 107 hectares payable chaque année et d'avance au Centre des Finances Publiques de Bar Collectivités et ce pour le 31 octobre au plus tard ;
- faire l'objet d'une revalorisation.

Monsieur Vincent LOMBART et Monsieur Mario GANASSALI, tous deux membres de l'A.C.C.A de Seuil d'Argonne, se retirent au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de renouveler le bail entre la Commune et l'A.C.C.A de Seuil d'Argonne dans les mêmes conditions et avec un maintien de la location à 25 € par hectare par an.

Sécurisation de Triaucourt – Limitation de vitesse

Délibération N°33

Dans le cadre de la problématique de la sécurisation de Triaucourt, Monsieur le Maire souligne la dangerosité liée à une vitesse jugée souvent excessive des véhicules empruntant, entre autres, l'axe principal du centre bourg.

Dans le but de conforter le dispositif de sécurisation déjà engagé, Monsieur le Maire propose d'élargir les mesures de prévention en limitant davantage la vitesse.

Après une réflexion menée en concertation avec l'A.D.A de Bar-le-Duc, il soumet au Conseil Municipal les trois possibilités suivantes :

- 1/ une zone limitée à 30 km /heure, rue Commandant Laflotte, à partir du plateau surélevé jusqu'aux sorties d'agglomération en direction de Brizeaux et de Foucaucourt-sur-Thabas ;
- 2/ une zone limitée à 30 km / heure, du pont Etrier jusqu'aux sorties d'agglomération en direction de Brizeaux et de Foucaucourt-sur-Thabas ;
- 3/ l'application d'une limitation de la vitesse à 30 km / heure à l'ensemble du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote.

Il résulte du vote 6 voix pour la 1^{ère} proposition, 2 voix pour la 2^{ème} et 5 voix pour la 3^{ème} proposition.

Il est donc décidé de créer une zone limitée à 30 km /heure, rue Commandant Laflotte, à partir du plateau surélevé jusqu'aux sorties d'agglomération en direction de Brizeaux et de Foucaucourt-sur-Thabas.

Un arrêté permanent du Maire sera dressé. La signalisation découlant de cet arrêté sera conforme aux dispositions réglementaires et assurée par la Commune.

Sécurisation de la rue Lieutenant-colonel Bauclyn

Délibération N°34

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier d'un administré, daté du 25 juillet 2021, dans lequel l'intéressé appelle l'attention de la Municipalité sur la dangerosité de la circulation rue Lieutenant-colonel Bauclyn, notamment au niveau du n°12 de cette rue.

Le Conseil Municipal convient de la dangerosité du carrefour situé aux abords du n°12 de la rue en question et de la nécessité d'en améliorer la sécurisation. Plusieurs possibilités sont étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entreprendre des travaux de marquage permettant ainsi de matérialiser les deux voies de la chaussée que certains véhicules empruntent actuellement comme une voie à sens unique.

Reconstruction mairie de Senard

Monsieur le Maire rappelle que la population de Senard a été consultée lors d'une réunion publique organisée le vendredi 3 septembre 2021 suivie d'un questionnaire déposé dans les boîtes à lettres des administrés.

Après avoir pris note des observations de la consultation, il en résulte le projet de reconstruire une mairie dotée d'une salle de convivialité, d'un petit bureau et d'un logement, le tout de plain-pied.

Le futur projet dépend des critères techniques qui seront notamment définis par le cabinet d'architecture, afin de répondre aux normes en vigueur dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Questions diverses

Travaux de sécurisation

Une réunion de chantier est prévue le lundi 13 septembre à 08 h 00.

Logements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la location des logements situés 20, rue Auguste Lemaire et 1, rue Jeanne George.

Visite forêt communale

La visite de la forêt communale avec le concours de Monsieur BOUCHET, agent O.N.F est programmée samedi 18 septembre à 09 h 30.

Commission vie locale

Une réunion de la commission vie locale est à prévoir pour étudier différents projets tels que la création d'une aire de jeux avec aménagement paysager ou encore la participation au prochain festival « Ma rue prend l'Aire »...

La date sera fixée conjointement avec les enseignants de l'école de Seuil d'Argonne qui souhaitent s'impliquer.